

Médias

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **31 (1994)**

Heft 1181

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

L'INITIATIVE DE LA LEGA

«Négociations d'adhésion à la CE: que le peuple décide!»

Les dispositions transitoires sont complétées comme suit: art. 20 (nouveau)

1. Toutes les négociations entamées, avant le vote du peuple et des cantons sur l'initiative populaire fédérale «Négociations d'adhésion à la CE: que le peuple décide!», en vue d'une adhésion de la Suisse à la Communauté européenne, sont rompues.

2. De nouvelles négociations ne peuvent être entamées sans l'accord du peuple et des cantons.

crets significatifs. Cette variante a l'avantage de ne pas empiéter sur les compétences légitimes du Conseil fédéral. Un échec, même s'il était lourd de sens, ne serait pas une rupture de négociation. En revanche, la campagne devant le peuple serait difficile, puisque l'enjeu serait d'abord intérieur; les initiants seraient privés de la promotion des valeurs européennes et des avantages de la participation aux institutions.

Il existe encore d'autres voies possibles.

Le thème européen sera évidemment central lors des prochaines élections fédérales. Les questionnaires et les questions directes pleuvront. Les candidats seront priés de répondre par oui ou non! Il n'est pas certain pourtant qu'il en sortira plus de clarté dans l'effervescence médiatique.

Reste la voie des cantons. Le droit d'initiative des cantons auprès de la Confédération est de faible portée: il est à l'appréciation des Chambres fédérales, comme une motion parlementaire.

En revanche, on observe que sur des sujets primordiaux, la Suisse a évolué par le ralliement progressif des cantons à une idée neuve. L'exemple phare est la mise en place de la Constitution de 1848, même si l'expulsion

des Jésuites et le Sonderbund réveillent des souvenirs douloureux. Mais, plus proche, le suffrage féminin s'imposera selon le même processus; la conquête de la troisième semaine de vacances, laissée à l'époque à la décision des cantons, suivit le même cheminement, etc...

Le rapprochement avec l'Union européenne exigera que s'affirme une majorité de cantons. Pourquoi ne pas commencer par là? Les députés d'un canton peuvent demander que, par voie d'initiative cantonale, les Chambres soient saisies de leur position pro européenne. En cas de refus, une initiative populaire obligerait le peuple du canton à trancher. Il y aurait ainsi une lente approche du but. Elle permettrait de concentrer les efforts sur les cantons hésitants jusqu'à l'obtention d'une majorité, au lieu de récolter signatures et acquiescement dans les régions déjà acquises.

A l'affrontement de deux camps se substitueraient des engagements géographiquement localisés et ciblés. Même s'il ne faut pas sous-estimer les risques de distorsion du lien confédéral — la politique extérieure divise — cette voie de patience, respectueuse du terrain, mérite examen. ■

EDITIONS DE L'AIRE

Une rentrée littéraire foisonnante

(cd) Michel Moret, patron des Editions de l'Aire, organisait vendredi dernier une rencontre entre ses auteurs et des journalistes, pour présenter sa rentrée d'automne. Dans les locaux de la rue de l'Union, à Vevey, autour de longues tables, ceux qui avaient répondu présent ont pu entendre chacun des auteurs, traducteurs ou préfaciers, s'expliquer sur ses choix, ses enjeux, ses difficultés et ses espoirs.

Sur les 35 titres annoncés à paraître d'août 94 à janvier 95, retenons, parmi les textes de fiction, des récits et un roman de Corinne Desarzens, *Pain trouvé* et *Aubeterre*, un roman policier de Michel Bory, *Le Barbare et les jonquilles*, qui a pour cadre la cité lausannoise; *La Reconstitution*, de Serge Bimpage, récit qui trace le portrait du père de l'auteur; et un premier livre, dans la collection «Coup de dés», les nouvelles de Germano Zullo, *L'inquiétant vide de la liberté*.

Parmi les rééditions, signalons deux Alice Rivaz, *L'alphabet du matin* et *Comme le sable*, un texte inattendu de Jacques Rivière, un des fondateurs de la NRF, intitulé *Russie*, trois titres de Chappaz et un récit de Jacques Mercanton, *Celui qui doit venir*.

«L'écurie» Moret est composée cet automne également d'Annik Mahaim (*Volte-face*, nouvelles), de Jean-Samuel Curtet (*La montre au poignet du dormeur*, récit), de Jean-Pierre Siméon (*Poèmes*) et de Michel Buenzod (*Le*

porte-étendard, roman autobiographique).

Après la partie informative, la fête s'est poursuivie autour d'un repas campagnard, et ne s'est achevée qu'au matin du jour suivant. Les livres et leurs lecteurs se portent bien, merci! ■

MÉDIAS

Le Valais continue la tradition des journaux de parti. Les radicaux ont le *Confédéré*, les socialistes le *Peuple Valaisan* et le Parti démocrate-chrétien *Valais Demain*. C'est un politologue de 26 ans, Yves Cretton, qui vient d'être nommé rédacteur du journal pour remplacer Mme Françoise de Preux, démissionnaire.

Découvert à Kassel, en Allemagne, un canal ouvert de télévision sur lequel chacun peut produire l'émission qu'il a envie de présenter. Une aide technique est fournie. Seule restriction: pas de publicité. Exemple de programme, celui du mercredi 31 août: 18 h: «Ralf Bauer: profession berger»; 18 h 22: «Melsungen — perle dans la vallée de la Fulda»; 19 h: «Magazine du hockey sur glace à Kassel»; 20 h: «Journal des tireurs sportifs»; 20 h 25: «Un débat».